

Durée :

- 1.00 jour-s (7.00 h)

Capacité d'accueil :

- 1 à 10 maxi

Tarif :

- à partir de 990.00 € net

Périodicité :

- 4 ans

Délais d'accès :

- 8 semaines

Lieu :

- En intra-entreprise

Pré-requis :

- Savoir communiquer en français (lire, écrire)
- Avoir suivi la formation économique du CSE (Rôle et fonctionnement)

Profil des participants :

- Membres élus du CSE
- Trésoriers et trésoriers adjoints du CSE

Suivi de l'action et évaluation des résultats :

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation, cas pratiques, Quiz
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Référent pédagogique :

Freddy VALLERANT est l'ingénieur pédagogique de FV Formation. Il est expert du CSE et de la SSCT. Il est agréé par la DRIEETS IDF pour dispenser la formation économique du CSE et la formation en SSCT du CSE.

Accessibilité :

Contactez-moi et j'étudierai la mise en œuvre des adaptations pédagogiques ou matérielles requises pour compenser votre situation de handicap. Plus d'infos sur : <https://fvformation.fr/>

Formation – Trésorier du CSE

Rôle, moyens et enjeux de la fonction de trésorier du CSE

Formation présentielle

Imaginez que le trésorier du CSE ressemble à un gardien du coffre-fort magique. Vous savez, celui dont les clés sont confiées par les élus du CSE. Le Code du travail, un peu comme un mystérieux grimoire, est discret sur les détails du rôle du trésorier, laissant place à votre créativité.

Le trésorier, en portant le chapeau de gardien du coffre-fort, est responsable de jongler avec les pièces d'or et les trésors cachés du CSE. Il doit s'assurer que l'argent est dépensé avec sagesse, un peu comme un héros qui distribue ses ressources pour maintenir l'équilibre dans un monde fantastique.

De plus, le trésorier doit préparer des documents magiques, tels que le compte rendu annuel de gestion, comme s'il s'agissait d'un grimoire de sorts, ou encore le compte rendu de gestion de fin de mandat. Parfois, il doit même consulter un expert-comptable, un peu comme demander conseil à un sorcier, lorsque cela est requis par le mystérieux grimoire.

Pour être à la hauteur de cette mission mystique, le trésorier doit être formé dès qu'il entre en fonction, un peu comme un apprenti sorcier apprend les sorts. Cette formation magique lui donnera les connaissances nécessaires pour maîtriser les responsabilités de son rôle au sein du Comité Social et Économique, lui permettant ainsi d'accomplir sa quête avec succès et devenir le gardien financier le plus compétent.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier le rôle et les moyens du trésorier du CSE
- Connaître les limites et les enjeux de la fonction de trésorier du CSE
- Assurer la gestion comptable du CSE
- Réaliser les comptes rendus de gestion

Ressources techniques et pédagogiques :

- Formateur expert en droit social, spécialiste du CSE.
- Organisme de formation certifié QUALIOPF pour ses actions de formations.
- Les participants ont accès à une plateforme en ligne où ils peuvent accéder à des ressources complémentaires, des articles, des vidéos explicatives, etc
- Supports de formation dynamiques et visuels
- Exposés théoriques équilibrés
- Études de cas interactives, Quiz, jeux, questionnaire, simulations et mises en situation
- Brainstorming et discussions dirigées

Contenu de la formation

- La fonction de trésorier du CSE
 - Les candidatures et le vote pour choisir le trésorier du CSE
 - Le bureau du CSE et son trésorier
 - Le trésorier adjoint du CSE
 - La possibilité de révocation du trésorier
- Les moyens du trésorier du CSE
 - L'utilisation des heures de délégation
 - Le local et le matériel mis à disposition du CSE
 - Les outils de gestion de la comptabilité du CSE
- Les missions du trésorier du CSE
 - Les missions et règles de fonctionnement à définir dans le règlement intérieur du CSE (cas pratique)
 - Tenir la comptabilité du CSE (cas pratique)
 - Arrêter les comptes et rédiger les comptes rendus de gestion (cas pratique)
 - Diffuser le bilan annuel du CSE
- La comptabilité du CSE
 - La distinction des deux budgets (cas pratique)
 - Veiller au respect des règles URSSAF (cas pratique)
 - Les différentes règles comptables (petit, moyen et gros CSE)
 - Enregistrer les opérations, les contrôler, faire l'inventaire...
 - Les possibilités de transfert
 - Recourir à un expert-comptable et faire certifier les comptes annuels
 - Le quitus de trésorerie en fin de mandat
- Les responsabilités du trésorier du CSE
 - La responsabilité civile et pénale
 - Le délit d'entrave
 - La nécessité de transparence du trésorier du CSE